

# LE CODE DE CONDUITE DE LA HAYE ET LES ÉTATS D'ASIE DU SUD-EST

## HCoC Issue Brief - Octobre 2025

### En bref

**Seuls trois des dix États d'Asie du Sud-Est (Philippines, Cambodge et Singapour) ont souscrit au HCoC à ce jour**. Hors, l'Asie du Sud-Est est de plus en plus préoccupée par les risques liés aux **missiles balistiques dans le reste de l'Asie**. En outre, la région investit activement pour bénéficier des **technologies spatiales**.

La préférence historique des États de l'ASEAN pour le traitement des questions de **non-prolifération et de désarmement dans des cadres multilatéraux,** ainsi que le **manque d'informations** sur le Code, expliquent en partie la réticence de ces États envers le HCoC.

Les **évolutions récentes rendent néanmoins le HCoC d'autant plus pertinent** pour les États d'Asie du Sud-Est. En s'engageant à appliquer les **mesures de confiance** du Code, ils peuvent contribuer à renforcer la stabilité régionale.

### À propos du Code de conduite de La Haye

Adopté en 2002, le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (HCoC) est un instrument politiquement contraignant visant à limiter la prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive (ADM). Composé d'un ensemble de mesures de transparence et de confiance, le HCoC est le seul instrument multilatéral centré sur les vecteurs d'ADM. Signé par 93 États à sa création, le HCoC compte désormais 145 États signataires (octobre 2025).

En adhérant au HCoC, les États s'engagent à **respecter un ensemble de traités des Nations unies et de conventions internationales sur la sécurité spatiale**, à soumettre une **déclaration annuelle** concernant leurs capacités en matière de missiles balistiques et leur politique nationale relative aux traités et instruments de non-prolifération et de désarmement, et à **envoyer des notifications préalables** à tout lancement de missile ou de lanceur spatial. Ces documents sont mis en ligne sur une plateforme dédiée (disponible pour les États membres uniquement), gérée par l'Autriche, qui fait office de contact central immédiat du HCoC. L'adhésion au HCoC est gratuite.

Si les États signataires s'engagent à « faire preuve de la plus grande retenue » dans le développement de capacités balistiques, il convient de souligner qu'il ne leur est **pas interdit de posséder des missiles balistiques, ni de mener des activités de lancement spatial**. La signature du HCoC permet en outre aux États d'avoir **accès aux informations partagées par les autres États** signataires et de **mettre en avant leur engagement politique** en faveur de la non-prolifération et du désarmement.

### Les missiles balistiques, un facteur d'instabilité pour la région

**Seuls trois États d'Asie du Sud-Est[i] sont réputés posséder des missiles balistiques : le Myanmar, le Vietnam et l'Indonésie**. Le Myanmar pourrait avoir acquis des systèmes SY-400 auprès de la Chine en 2020, tandis que le Vietnam possèderait des missiles Scud-B à courte portée importés de l'URSS et peut-être des missiles Scud-C importés de Corée du Nord[ii]. En août 2025,



Auteurs : Emmanuelle Maitre & Lauriane Héau
Site web : nonproliferation.eu/hcoc

l'Indonésie a déployé les premiers missiles de courte portée KHAN (version d'exportation du Bora), fabriqués par la Turquie et affectés au 18e bataillon d'artillerie de Kalimantan oriental.

Bien qu'elle reste limitée dans les États de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la **menace balistique s'accroît dans le reste de l'Asie**, où le développement des missiles balistiques est à la fois une cause et une réaction aux tensions actuelles. Aujourd'hui, la Chine, l'Inde, la Corée du Nord, le Pakistan, la Corée du Sud, Taïwan, le Japon et l'Indonésie ont tous déployé des systèmes à courte, moyenne ou longue portée. Cette course aux armements régionale crée des cycles action-réaction qui accroissent l'instabilité militaire. C'est le cas par exemple du déploiement de missiles à longue portée par Pyongyang, qui a conduit à l'installation d'infrastructures des systèmes antimissiles (THAAD, Patriot) par les États-Unis et leurs alliés, suivie en réponse par la modernisation des armes offensives chinoises.

## Un intérêt accru pour les technologies spatiales

**Les États d'Asie du Sud-Est sont profondément impliqués dans l'utilisation pacifique de l'espace** et sont concernés par les questions de sécurité spatiale, car ils dépendent des ressources spatiales pour un certain nombre d'activités économiques et sociales essentielles. Possédant déjà un site de lancement de fusées sonde (Java), l'Indonésie cherche à se doter d'un site lancement spatial orbital sur l'île de Biak. Le pays s'appuie sur une feuille de route spatiale ambitieuse jusqu'en 2045, avec l'objectif d'un premier lancement orbital d'un nano-satellite depuis Biak vers 2040.[iii]

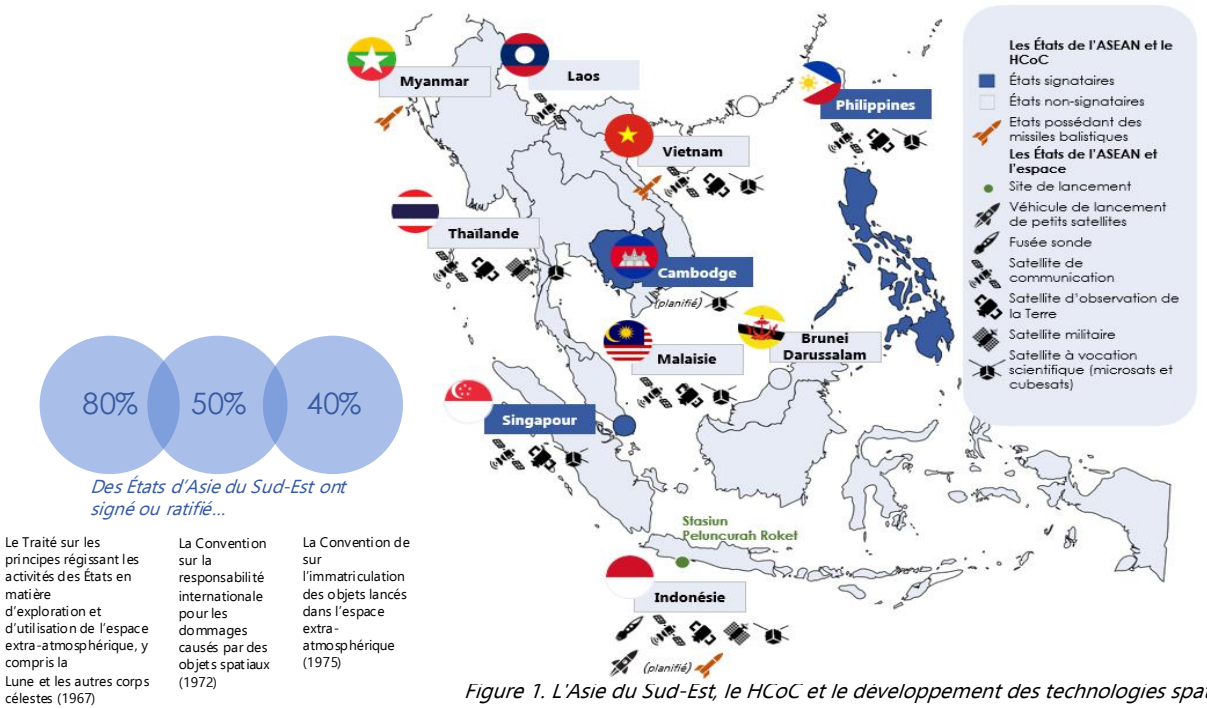



*Figure 1. L'Asie du Sud-Est, le HCoC et le développement des technologies spatiales et balistiques*

En outre, **huit États de l'ASEAN sur dix exploitent des satellites** et une majorité d'entre eux participent déjà à leur construction ou prévoient de le faire, notamment dans le cadre de coopérations internationales[iv]. Ces développements spatiaux ne sont pas encore tous ancrés dans un cadre normatif, comme le montre la participation limitée aux conventions sur l'espace extra-atmosphérique (Figure 1).

**Le HCoC apporte de la transparence au développement des technologies à double usage**, qui peuvent être utilisées pour la production de missiles mais aussi pour celle de lanceurs civils. Par conséquent, les développements en cours rendent le HCoC de plus en plus pertinent pour les États d'Asie du Sud-Est – non seulement en raison du développement des capacités balistiques en Asie, mais aussi parce que l'exploitation des technologies civiles pourrait conduire à une instabilité croissante si elle n'est pas associée à des mesures de confiance.




## Une diversité de positions sur le HCoC

Trois des dix États membres de l'ASEAN ont jusqu'à présent souscrit au Code. **Les Philippines sont le seul État à l'avoir rejoint dès sa création**, et Manille a depuis joué un rôle majeur en **prenant la présidence tournante du HCoC en 2006-2007**. Bien qu'une majorité des États d'Asie du Sud-Est n'ait pas encore signé le Code, leur vote positif aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) en faveur du HCoC montre qu'ils ne sont pas opposés à ses objectifs. **Une majorité d'États de l'ASEAN soutient constamment ces résolutions – six ayant toujours voté en faveur ; tandis que le Laos et la Malaisie les ont rejoints plus récemment** (Figure 2). La dernière résolution a été adoptée en 2024 avec un vote positif de la part de huit des dix États de la région.

| | Brunei Darassulam | Cambodge | Indonésie | Laos | Malaisie | Myanmar | Philippines | Singapour | Thaïlande | Vietnam |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A/RES/59/91 (2004) | ✓ | ✓ | A | - | A | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | - |
| A/RES/60/62 (2005) | ✓ | ✓ | A | - | A | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | - |
| A/RES/63/64 (2008) | ✓ | ✓ | A | - | A | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | - |
| A/RES/65/73 (2010) | ✓ | ✓ | A | - | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | - |
| A/RES/67/42 (2012) | ✓ | ✓ | A | - | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | A |
| A/RES/69/44 (2014) | ✓ | ✓ | A | - | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | - |
| A/RES/71/33 (2016) | ✓ | ✓ | A | - | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | - |
| A/RES/73/49 (2018) | ✓ | ✓ | A | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| A/RES/75/60 (2020) | ✓ | ✓ | A | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| A/RES/77/58 (2022) | ✓ | ✓ | A | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | - |
| A/RES/79/29 (2024) | ✓ | ✓ | A | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | - |

*Figure 2. Votes des États d'Asie du Sud-Est aux résolutions de l'AGNU en faveur du HCoC*

Plusieurs facteurs contribuent à expliquer pourquoi sept États de l'ASEAN restent en dehors du HCoC. Des défis institutionnels persistent, tels que le **manque d'informations** sur le Code et un faible niveau de priorisation de cet instrument. Des considérations géopolitiques subsistent également. Certains États sont **attentifs à la position adoptée par d'autres acteurs régionaux**, ou souhaitent effectuer des recherches plus approfondies sur la manière dont le HCoC s'aligne sur leurs intérêts en matière de sécurité. L'**adoption du Code en dehors du cadre de l'ONU** reste parfois perçue négativement, bien que les résolutions de l'AGNU atténuent cette critique. Enfin, le HCoC étant issu du MTCR, **certains l'assimilent aux efforts pour limiter le transfert de certaines technologies**, notamment spatiales.

## Un soutien régional au désarmement et à la non-prolifération des ADM

La participation limitée des États de l'ASEAN au HCoC peut sembler paradoxale, étant donné qu'ils **possèdent un bilan solide dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement**. En 1995, ils ont créé la **Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok)**, marquant ainsi leur ferme opposition au développement des armes nucléaires dans la région. Ils ont **affiché un soutien ferme à des normes** telles que la Convention d'interdiction des armes biologiques (CIAB), la Convention d'interdiction des armes chimiques (CIAC) ou le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Les Etats tels que l'Indonésie et la Malaisie ont traditionnellement été très actifs dans les forums de non-prolifération et de désarmement et ont notamment **soutenu la cause du**

**désarmement au sein du mouvement des non-alignés**. Les pays de la région ont aussi joué un rôle important dans l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).

Ce contraste peut s'expliquer en partie par la **méfiance historique de certains États d'Asie du Sud-Est à l'égard des régimes de contrôle des exportations** et par leur insistance pour que les questions de non-prolifération soient examinées au niveau multilatéral, en assurant une participation égale de tous les États et en respectant leur souveraineté.

| | Brunei Darassulam | Cambodge | Indonésie | Laos | Malaisie | Myanmar | Philippines | Singapour | Thaïlande | Vietnam |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ratification du TNP | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Adhésion au Traité de Bangkok | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Ratification de la CIAB (ou adhésion) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Ratification de la CAC (ou adhésion) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Ratification du TICE | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Signature d'un protocole additionnel avec l'AIEA | ✓ | ✓ | ✓ | N | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | N |
| Nomination d'un point de contact pour la mise en œuvre de la Résolution 1540 | N | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | N |
| Approbation de l'Initiative de sécurité contre la prolifération | ✓ | ✓ | N | N | ✓ | N | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Ratification du TIAN | N | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

*Figure 3. Participation des États d'Asie du Sud-Est aux principales initiatives de non-prolifération et de désarmement*

## La pertinence du HCoC pour les États d'Asie du Sud-Est

Malgré les inquiétudes soulevées par certains États de l'ASEAN concernant le HCoC, une réévaluation pourrait amener à prendre conscience de la pertinence du Code pour leur sécurité. Tout d'abord, **le HCoC établit des mesures de confiance entre puissances régionales et mondiales relatives aux capacités balistiques et spatiales**. Il n'entrave donc pas leur développement mais crée un cadre, en accompagnant des programmes spatiaux ambitieux, en clarifiant la nature de ces activités et en apportant de la transparence sur les lancements. L'adhésion à des instruments tels que le HCoC peut devenir un élément clé dans le développement de partenariats internationaux, car elle pourrait constituer un critère pour favoriser la diffusion des technologies de lancement et la planification conjointe de futurs ports spatiaux. Par ailleurs, **les risques de prolifération impliquant des États et des acteurs non étatiques demeurent**, en particulier pour les régions de transit et les régions maritimes telles que l'Asie du Sud-Est[v]. À ce titre, les entreprises régionales activement impliquées dans la fabrication de biens à double usage, ainsi que celles ayant des activités de transport maritime et de transbordement, ne peuvent que bénéficier d'une **position claire en matière de non-prolifération et de directives à jour en matière de contrôle des exportations**. Enfin, alors que les tensions internationales s'accroissent et que les relations entre grandes puissances se détériorent, **des mesures pragmatiques telles que le HCoC sont bénéfiques car elles limitent le risque de confusion ou d'interprétation erronée autour de l'utilisation de missiles capables d'emporter des ADM**. Adhérer au HCoC est donc une manière concrète de montrer son opposition à la dissémination et au déploiement de systèmes balistiques capables d'emporter des ADM et de soutenir l'universalisation des mesures de confiance dans ce domaine.

[i] Dans cet Issue Brief, l'Asie du Sud-Est est définie comme les États membres de l'ASEAN.
[ii] « Vietnam », *Nuclear Threat Initiative*, dernière mise à jour en décembre 2015, https://www.nti.org/learn/countries/vietnam/.
[iii] Deyana Goh, « Indonesia aims to launch an indigenous orbital rocket by 2040 », SpaceTech Asia, 30 août 2018, https://www.spacetechasia.com/indonesia-aims-to-launch-an-indigenous-orbital-rocket-by-2040/ ; Indonesia welcomes foreign cooperation for Biak Island spaceport », ANTARA News, 8 octobre 2025, https://en.antaranews.com/news/352841/indonesia-welcomes-foreign-cooperation-for-biak-island-spaceport.
[iv] Nandini Sarma, « Southeast Asian Space Programmes: Capabilities, Challenges and Collaborations », *ORF Special Report*, n° 82, mars 2019.
[v] Nick Gillard, « Dual-Use Traders: The Real WMD Threat in Southeast Asia », *The Diplomat*, 22 janvier 2015, https://thediplomat.com/2015/01/dual-use-traders-the-real-wmd-threat-in-southeast-asia/.